

### Article 21 du Règlement

On conviendra avec moi, madame le Président, ainsi que mes honorables collègues, que ces deux événements historiques méritent d'être signalés à la Chambre aujourd'hui.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, il y a un an aujourd'hui, une des plus grandes plates-formes de forage du monde, l'*Ocean Ranger*, chavirait et coulait au cours d'une tempête à 195 milles au large de Saint-Jean.

Les 84 membres d'équipage ont perdu la vie. Bien que les femmes et les hommes courageux des Forces armées et de la Garde côtière canadiennes aient exécuté de leur mieux les opérations de recherche et de sauvetage, il importe de souligner qu'ils devaient couvrir un territoire de 1.8 million de milles carrés et 11,000 milles de littoral avec des ressources matérielles et humaines insuffisantes. Cette situation existe encore aujourd'hui, malgré les conclusions et recommandations de différentes enquêtes judiciaires effectuées au cours des 14 dernières années. Non seulement le gouvernement n'a-t-il pris aucune mesure pour donner suite à ces recommandations, mais le ministre a lui-même reconnu que le Canada n'a pas de plan d'urgence en matière de recherche et de sauvetage en cas de sinistre en mer.

De plus, madame le Président, je précise que le naufrage de l'*Ocean Ranger* a fait l'objet non pas d'une mais de trois enquêtes aux États-Unis, dont une menée par le Congrès, et qu'au Canada, bien qu'une commission d'enquête fédérale-provinciale ait été instituée, aucun comité du Parlement n'en a été saisi. Je demande donc instamment que la question des recherches et du sauvetage soit renvoyée à un comité permanent de la Chambre, de façon que toutes les principales enquêtes soient passées en revue, y compris les conclusions du rapport Cross et de l'enquête Mahoney sur le naufrage de l'*Arctic Explorer*.

\* \* \*

#### LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA LIVRAISON DES EXPORTATIONS RECORDS

**M. Robert Bockstael (Saint-Boniface):** Madame le Président, la Commission canadienne du blé établit de nouveaux records d'exportation de céréales. Il ne fait aucun doute que les céréaliers canadiens sont en mesure de faire face à la demande internationale de grain. Toutefois, là où le bât blesse, c'est au chapitre du transport de cette denrée, et l'on se demande sérieusement si nos chemins de fer suffisent à l'assurer. Le projet de transport dans l'Ouest vise à fournir l'infrastructure nécessaire pour que les céréaliers de cette région et les producteurs d'autres denrées puissent approvisionner les débouchés qui s'offrent à eux. L'économie de l'Ouest ne pourra se développer à pleine capacité sans un réseau ferroviaire efficace pour répondre à la demande. Le réseau ferroviaire de l'Ouest risque des embouteillages et des retards monstres si l'on ne donne pas suite au projet de transport dans l'Ouest.

Alors que l'année-récolte 1982-1983 est déjà à moitié écoulée, la Commission canadienne du blé a déjà vendu 13.5 millions de tonnes de céréales, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année dernière où, à la même époque, on avait vendu seulement 11.9 millions de tonnes. A la fin de l'année-récolte 1981-1982, le Canada a établi un record d'exportation d'environ 25 millions de tonnes. Pour que les exportations de céréales du Canada s'accroissent, il faut donner aux acheteurs la certitude que le Canada est en mesure de livrer la marchandise. D'autre part, pour que les céréaliers de l'Ouest puissent intensifier leur activité, ils doivent être assurés de pouvoir livrer leur grain. L'expansion du réseau ferroviaire dans cette région donnera à la fois aux producteurs et aux acheteurs la certitude que le grain parviendra à son destinataire.

Le gouvernement du Canada compte dépenser 3.7 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années dans le cadre du projet de transport.

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

#### L'ÉCONOMIE

LA CORRÉLATION ENTRE LE DÉFICIT DU GOUVERNEMENT ET LE CHÔMAGE

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, si l'on examine les données on constate un lien étroit entre le déficit annuel du gouvernement et le chômage. N'en déplaise à la doctrine keynésienne tout à fait désuète sur laquelle s'appuie l'alliance libéralo-néo-démocratique, le rapport est directement proportionnel et non pas inversement proportionnel. Ainsi, en 1968, l'année malheureuse où le premier ministre (M. Trudeau) a accédé au pouvoir, le Canada avait un déficit de 500 millions de dollars et comptait 350,000 chômeurs. En 1975, le déficit atteignait 5.5 milliards de dollars et il y avait 700,000 chômeurs. En 1981, le déficit était passé à 13.5 milliards de dollars et le nombre des chômeurs à 900,000. Le ministre des Finances (M. Lalonde) propose maintenant un déficit de 26 milliards de dollars, ce qui signifie que plus de 2 millions de Canadiens sont condamnés au chômage, à la misère, et peut-être aussi à la soupe populaire.

A Charlottetown, le 8 décembre dernier, Iona Campagnolo, président du parti libéral, déclarait: «Maintenant qu'ils s'habituent à vivre dans une moins grande abondance les Canadiens n'éprouvent plus de haine pour le parti libéral». Je tiens à avertir les députés libéraux que s'ils ne renoncent pas à leur politique financière catastrophique et s'ils ne réduisent pas leur déficit scandaleux, responsable de tant de chômage et de détresse humaine, l'anémie économique du pays ne fera que s'accroître.

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

#### LE CANADIEN NATIONAL

L'ABANDON D'UNE PARTIE DU RÉSEAU DE VOIES FERRÉES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, le ministre des Transports (M. Pepin) a fait tout un plat dernièrement des nombreux emplois qui seraient créés si on modifiait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau comme il avait été proposé. Mais à peine quelques jours plus tard, la direction du